

## AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

### **Préavis municipal concernant la demande de crédit pour l'installation de l'éclairage public à la Ruelle Vio Martin**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

#### **Préambule**

La Ruelle Vio Martin ne possède actuellement aucun éclairage public et les habitants du quartier ont demandé à plusieurs reprises que la Municipalité procède à l'installation de quelques candélabres.

Actuellement, la portion de route d'une longueur d'env. 60 m bénéficie uniquement d'un éclairage à chaque bout de la ruelle, sur la Rue du Château pour le haut et sur la Route d'Yvonand pour le bas.

L'alimentation des candélabres de la Ruelle Vio Martin se fera par la Rue du Château, de cette façon, nous améliorons également l'éclairage de la fin de cette dernière.

#### **Equipements et travaux**

La Municipalité a profité des travaux et des fouilles nécessaires à la rénovation de la Tourmette pour installer les tubes nécessaires à l'alimentation de ces quatre candélabres et de procéder à l'installation des socles.

#### **Descriptif des travaux:**

Eclairage – installation de candélabres	Fr.	30'000.-
		-----
Total estimatif	Fr.	30'000.-

Un dossier de soumission sera transmis à trois entreprises choisies par la Municipalité, selon la Loi sur les marchés publics (MP). Il s'agit d'une procédure sur invitation "light".

#### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède et restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord aux conclusions suivantes :

Le conseil communal de Lucens  
Vu le préavis Municipal No 9/2008  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Oùï le rapport de la commission

**décide**

1. d'autoriser la Municipalité à installer un éclairage public à la Ruelle Vio Martin et Rue du Château;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 30'000.- sur le compte, No. 9282, se montant à ce jour à Fr. 763'376.55.

Le Municipal responsable : Sylvain Schüpbach

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 septembre 2008.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**

Annexe : plan de situation



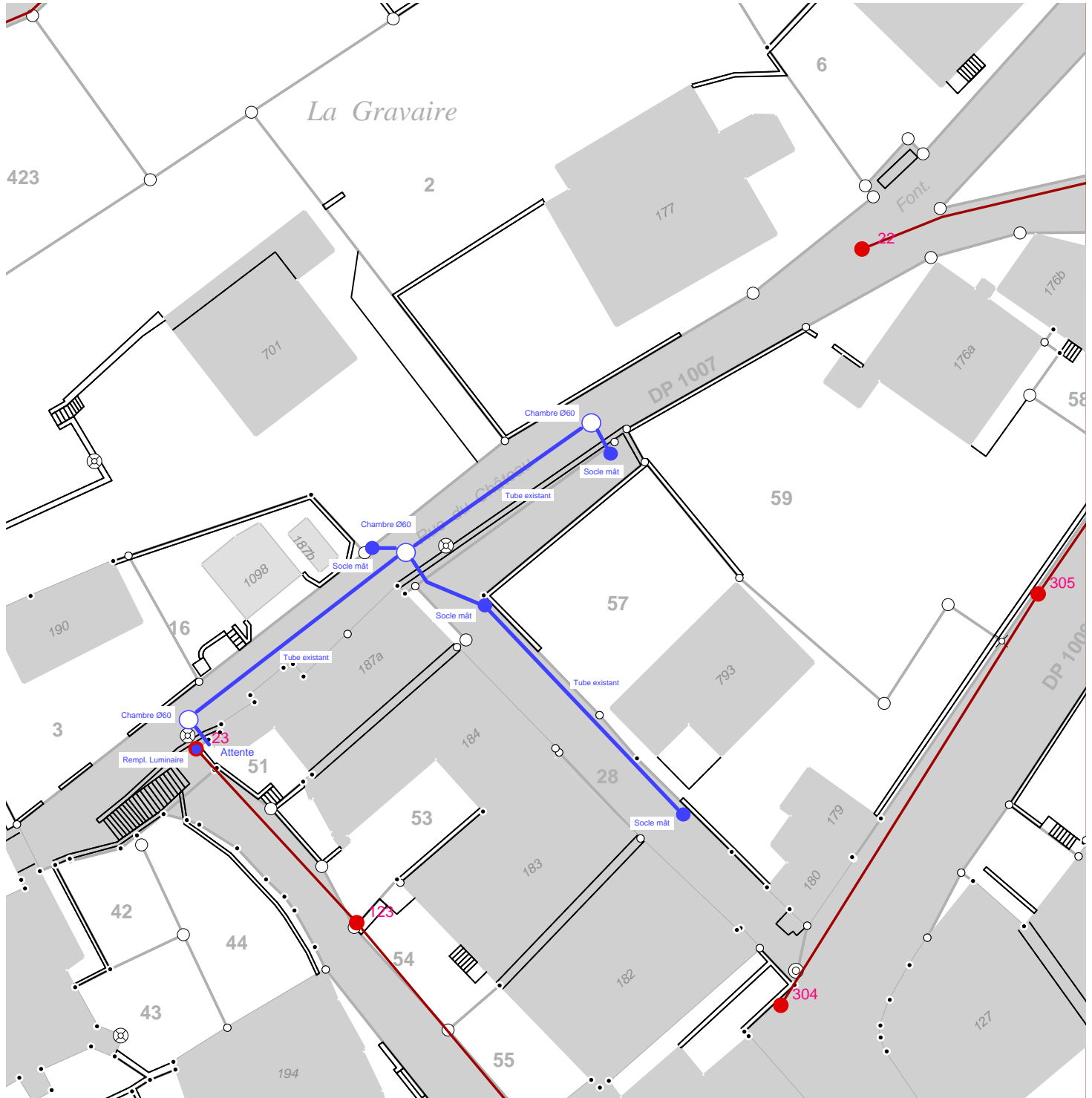
# PLAN DE SITUATION

## Cadastre des canalisation

SIT



Toutes les données figurant sur cet extrait ont été établies sur la base de données qui n'ont pas été systématiquement vérifiées et ne jouissent d'aucune présomption d'exactitude. Elle ne sauraient par conséquent engager la responsabilité de la commune de Lucens de quelque manière que ce soit. Il appartient au requérant de vérifier l'exactitude de ces données avant toute utilisation.



Coordonnées X : Y :

Autorisation no